

*Les subsides*

Deuxièmement, l'autre question dont nous sommes saisis depuis le début du débat consiste à savoir si des ministres ont enfreint les directives. Étant donné que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a déclaré il y a plusieurs jours que c'est aux ministres qu'il appartient de juger s'ils ont enfreint les directives, comment les Canadiens et nous, députés de l'opposition, pourrions-nous accepter des directives comme celles-là si c'est au ministre mis en cause dans une affaire qu'il appartient de juger s'il a bel et bien enfreint les directives?

Le ministre siège à la Chambre depuis de nombreuses années. Il a eu beau se plaindre ce matin de diffamation, il devrait savoir que je n'ai jamais pour ma part usé de ce procédé. Je me demande comment le ministre peut faire pour nous demander, à nous et à tous les autres Canadiens, d'accepter cette façon de juger si on a enfreint les directives. Selon la méthode qu'il préconise, les ministres pourraient impunément enfreindre les directives.

• (1520)

**Une voix:** C'est au Parlement qu'il appartient de juger.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Exactement, monsieur le Président. Voilà pourquoi nous avons tous été élus. C'est à la Chambre qu'il appartient de juger de notre conduite. Elle doit s'appuyer sur des faits, et non sur des allégations qui, comme je l'ai dit ce matin, résultent de préoccupations hautement partisans comme celles que le chef de l'opposition formule si fréquemment depuis vingt ans.

Je tiens le député, avocat de la côte ouest, en haute estime. Il sait faire la différence entre racontars et preuves. Qu'il nous présente des preuves. La Chambre n'est pas un tribunal, mais qu'il nous dise de quoi est coupable le ministre dont l'opposition cherche à ternir la réputation par tous les moyens. Jusqu'ici les allégations n'ont rien prouvé.

**Une voix:** A quoi bon des directives, si on ne s'y conforme pas?

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je regrette d'avoir à informer le député que la période des questions de dix minutes est écoulée, mais je crois l'avoir entendu invoquer le Règlement. Sinon, continuons le débat.

**Le très hon. Joe Clark (Yellowhead):** Je commencerai, monsieur le Président, par rappeler deux convictions exprimées ce matin par le ministre des Finances (M. Lalonde). La première, c'est que le débat ne porte pas sur une question de réputation personnelle, absolument pas. Il y va de l'intégrité du Parlement du Canada et du gouvernement du Canada. Voilà ce sur quoi porte le débat actuel.

La deuxième, et je me réjouis de voir que le ministre des Finances ait lui-même décidé de le souligner, c'est que s'il est important pour chacun de nous d'avoir la réputation d'hommes et de femmes intègres, il est d'autant plus important pour des ministres de la Couronne d'avoir une réputation irréprochable. Cette obligation pèse particulièrement sur le premier ministre (M. Trudeau) et, comme l'a dit aujourd'hui l'intéressé, sur le ministre des Finances.

La probité, l'honnêteté ou l'intégrité du ministre des Finances ne doit faire aucun doute. C'est précisément parce qu'il est si important que le ministre des Finances ait une réputation irréprochable que nous soulevons et discutons cette affaire ici et demandons qu'elle soit tranchée par l'autorité impartiale constituée par la loi pour juger exactement de ces questions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Si je puis me permettre d'exprimer une opinion personnelle, je regrette que le Parlement ait à soulever cette affaire. Le ministre aurait dû, à mon avis, prendre lui-même l'initiative, comme l'ont déjà fait des ministres conformément à la tradition parlementaire, et remettre sa démission. Telle est la décision qu'il aurait dû prendre. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre la pratique établie depuis longtemps dans la tradition parlementaire. Ceux d'entre nous qui lisent encore la chronique de Richard Gwyn se sont vus rappeler l'autre jour un cas tout à fait pertinent survenu en Grande-Bretagne. Je cite M. Gwyn:

En 1953, le ministre de l'Agriculture, Thomas Dugdale, a démissionné après avoir découvert que des fonctionnaires subalternes avaient omis à son insu, contrairement au règlement, de dédommager des agriculteurs dont on avait exproprié les terrains.

Le journaliste citait ainsi le ministre:

J'assume l'entière responsabilité des erreurs commises par les fonctionnaires de mon ministère, disait M. Dugdale dans son discours de démission, tout comme je porte à mon crédit toutes leurs réalisations.

Voilà la tradition, la norme que suivent les parlements qui se respectent et les ministres qui ont un minimum de dignité personnelle.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Plus près de nous, pour donner une idée de la tradition suivie au Canada, je rappelle à la Chambre ce moment très regrettable où M. D'Arcy McKeough a démissionné du cabinet du gouvernement ontarien. Pourquoi M. McKeough a-t-il démissionné de ses fonctions à la tête d'un important ministère? Parce qu'il se sentait coupable d'une simple erreur de jugement, sans plus. Dans ces conditions, un homme d'honneur parmi les parlementaires canadiens a renoncé à sa charge. Dans ces conditions, il a démissionné, comme il se devait de le faire et comme se devait de le faire ce ministre.

Nous avons versé au compte rendu d'aujourd'hui un exemple très récent, un exemple frappant, celui d'un ministre qui occupait sans doute, après le premier ministre, le poste le plus important au sein du cabinet britannique, c'est-à-dire Lord Carrington. Ce dernier a abandonné son poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni non pas en raison d'une faute qu'il aurait commise, mais uniquement parce qu'il n'avait pas su prévoir le cours des événements. N'ayant pas prévu l'évolution du conflit concernant les îles Falkland, Lord Carrington a eu assez d'honneur, de courage, de respect des traditions, de respect envers la chose publique et ceux qui occupent une fonction officielle pour démissionner.